

Programme SCHUMAN 2019

Fiche d'information

Objectifs

Le programme Schuman offre aux élèves de Wallonie-Bruxelles la possibilité d'approfondir leur connaissance de la langue du voisin et de se familiariser avec la culture et la vie quotidienne de l'une des régions partenaires (Sarre, Rhénanie-Palatinat ou Luxembourg). Par ailleurs, la formule du séjour individuel favorise l'autonomie et la confiance en soi et fournit les compétences clés de l'apprentissage interculturel.

Critères d'admission

Le programme SCHUMAN s'adresse à des élèves motivés ayant un niveau linguistique suffisant pour leur permettre de suivre avec profit les cours dans l'établissement de la région partenaire. Ils doivent être également capables de s'adapter à un environnement nouveau et désireux de s'y intégrer.

Durée du programme et public concerné

Sont concernés les élèves nés entre 2003 et 2006, et scolarisés en 2019-2020 dans les classes suivantes :

Rhénanie-Palatinat et Sarre : 8^{ème} et 9^{ème} classe

Académie de Nancy-Metz : 4^{ème} et 3^{ème}

Grand Duché de Luxembourg : VI^{ème} et V^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème}

Fédération Wallonie-Bruxelles : 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème}

Période d'échange:

L'échange s'effectue de manière consécutive : les élèves séjournent alternativement **deux semaines** dans leur famille et leur établissement d'accueil. La durée totale de l'échange est donc de **un mois**.

- *Séjour des élèves de la Fédération Wallonie-Bruxelles en Sarre, en Rhénanie-Palatinat et au Luxembourg : **du samedi 2 novembre au samedi 16 novembre 2019** ;*
- *Séjour des élèves de Sarre, de Rhénanie-Palatinat et du Luxembourg en Fédération Wallonie-Bruxelles : **du samedi 16 novembre au samedi 30 novembre 2019**.*

Il ne sera pas organisé de voyage groupé. Les familles se mettent d'accord pour le transport de leur enfant pendant le week-end.

Candidatures:

Ces dossiers devront être envoyés au Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'attention de Mme Annie LASSOIE, bureau 6A004-2 - Direction des Relations internationales - 44, bd Léopold II - 1080 Bruxelles, au plus tard **le 25 mars 2019**.

La commission de sélection et de répartition des candidats aura lieu le **2 avril 2019** au Luxembourg.

Les familles et les établissements seront informés de l'admission des candidats durant la **deuxième quinzaine de mai** au plus tard. Dès réception du dossier du ou de la partenaire, les élèves et leurs familles sont invités à se mettre rapidement en contact avec leur partenaire afin de préparer au mieux l'échange.

Engagement des établissements:

Les établissements d'accueil s'engagent à **intégrer les élèves des régions partenaires et à les faire participer activement à la vie de l'établissement**. Les chefs d'établissement désigneront un **professeur-tuteur** pour l'élève partenaire chargé de veiller au bon déroulement du séjour de celui-ci. C'est la personne de référence vers laquelle l'élève pourra se tourner en cas de difficultés ou de problèmes.

A l'issue du séjour, le chef d'établissement remettra aux élèves partenaires une attestation de participation comportant les remarques et observations des professeurs dont ils auront suivi les cours.

Engagement des parents:

Les parents d'accueil s'engagent à intégrer le jeune partenaire dans leur famille, à lui faciliter l'accès à des manifestations culturelles et à contribuer à l'amélioration de ses compétences linguistiques et culturelles en dialoguant avec lui dans la langue du pays.

Ils assument l'entière responsabilité pour le jeune qu'ils accueillent.

Un désistement ou une interruption de séjour ne peut se faire que pour raisons exceptionnelles. Dans ce cas, les familles doivent en informer impérativement les deux établissements concernés en exposant les raisons, ainsi que Madame Annie LASSOIE au Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles par email (annie.lassoie@cfwb.be) ou lettre manuscrite.

Engagement de l'élève

Chaque participant s'engage à rédiger un **bilan de son séjour** à l'aide d'une **fiche-modèle** qui lui sera transmise par le Ministère avant son départ. Cette fiche sera renvoyée complétée au Ministère (Madame Annie LASSOIE) au plus tard **le 10 décembre 2019**. Cette démarche est très importante car elle permet de recueillir un maximum d'informations sur les échanges et de les améliorer, si nécessaire, les années suivantes.

Engagement des institutions organisatrices

Les institutions chargées de mettre en place le programme Schuman sont :

- Le Ministère de l'Éducation du Grand Duché du Luxembourg
- Le Rectorat de l'Académie de Nancy-Metz
- Le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles de Belgique
- Les Ministères de l'Éducation de Sarre
- L'ADD de Trèves (autorité éducative de la Rhénanie-Palatinat)

Leur mission est de donner la possibilité à des élèves de la Grande Région de fréquenter un établissement scolaire de l'une des régions partenaires et de fournir des correspondants aux élèves retenus. Elles peuvent être sollicitées pour toute question, conseil ou complément d'information concernant le déroulement du programme mais ne sont pas engagées de manière contractuelle avec les participants à ce programme.

Assurances

La responsabilité pour toutes les questions relatives aux assurances est du ressort des familles. Celles-ci sont invitées à se mettre en rapport avec leur compagnie ou mutuelle afin de vérifier que leur enfant a bien toutes les assurances nécessaires. Il faut penser à se procurer une autorisation de sortie du territoire pour le cas où les parents n'accompagneraient pas leur enfant et faire établir un certificat médical attestant qu'il n'y a aucune contre-indication au séjour de l'enfant à l'étranger.

Les établissements recevront dans la semaine qui suit la rentrée scolaire un courrier de rappel du programme ainsi que la fiche d'évaluation des élèves.